

Nous ne prétendons pas, — et nous voulons être bien compris là-dessus, — priver le clergé du droit d'instruire le peuple.

Ce serait folie de notre part que de parler de supprimer sa principale raison d'être, mais nous prétendons que l'Etat ne doit pas être son subordonné; nous voulons que l'Etat ait la première place au devoir comme il l'a à l'honneur.

Oh, nous entendons déjà le Père Lacasse s'écrier : Abomination de la désolation !

Nous avons lu ses lignes indignées sur *l'Etat Enseignant* :

" L'Etat n'a pas mission d'enseigner."

" L'Etat met toutes les religions sur le même pied."

" L'Eglise seule connaît le chemin qui conduit au ciel."

" Toutes les fois qu' l'Etat dit à un père de famille : je vais prendre ton enfant pour l'instruire mieux que toi et il ne l'en coûtera rien, il viole un principe de droit naturel ; il y a des conséquences terribles à violer un tel principe (et les autres ?)"

" Pas d'Etat enseignant ; vos enfants vous appartiennent gardez-les."

" L'Etat n'a le droit que d'avoir ses Ecoles spéciales."

Voilà quelques-unes des principales objections soulevées par le fougueux vengeur de prêtres.

Elles ne parviennent pas à nous convaincre et leur banalité n'est pas capable de soutenir l'examen le plus superficiel, car elles constituent purement un plaidoyer *pro domo sua*.

Le clergé est actuellement l'éducateur qui contrôle l'instruction publique sans aucune restriction, car le Conseil n'en est pas une et le clergé ne veut pas se dessaisir de ses pouvoirs.

Il appelle à son secours, dans cette lutte, son caractère sacré qui lui assure l'autorité sur les âmes, pour obtenir de conserver l'autorité sur les esprits.

C'est son droit d'en agir ainsi ; nous ne l'en blâmons pas.

Mais nous disons : vous êtes orfèvre, M. Josse ?

Vous voulez laisser à l'Eglise le monopole de l'instruction, parce que vous êtes l'Eglise.

Nous voulons que ce monopole revienne à l'Etat, parce que nous sommes l'Etat.

Voilà toute la différence !

Etablissons-la bien, et nous nous comprendrons mieux.

L'Etat excède-t-il ses droits légitimes en

constituant un enseignement ? N'a-t-il pas même le devoir d'ouvrir à tous un enseignement ?

Et en parlant de l'Etat, qu'on ne vienne pas le confondre avec le gouvernement, comme le fait le Père Lacasse, en disant qu'un ministre de l'instruction publique pourrait être choisi parmi les protestants, et qu'ainsi l'Etat deviendrait protestant et l'enseignement protestant.

Non ; l'Etat, c'est la société elle-même organisée et vivante.

La nécessité d'un enseignement commun dans une race est de tous les temps et subsistera tant qu'il subsistera une agglomération constituée dont l'existence dépendra de la conservation fidèle de l'ensemble de ses traditions, de ses souvenirs et de ses espérances.

Toute éducation est un entraînement. Toute organisation qui dirige une maison d'éducation se propose d'entraîner vers un but déterminé ceux qui passeront entre ses mains.

S'il en est ainsi, peut-il être indifférent à l'Etat que la masse des hommes de demain soit entraînée vers un but quelconque ?

L'Etat, c'est l'ensemble des citoyens qui composent la nationalité. Est-il sans intérêt pour cette génération, qui porte le fardeau du nom et des destinées historiques de la race, que la génération qui suivra soit préparée ou non à continuer l'œuvre qu'elle poursuit et qu'elle croit bonne ?

" Une nationalité, disait M. Léon Bourgeois est un être vivant, et vivant de la vie la plus haute ; car si les individus qui la composent sont physiquement, matériellement indépendants les uns des autres, leurs pensées et leurs volontés sont unies dans une pensée et une volonté communes, et c'est dans le domaine de l'idée que naît, vit et se développe l'être collectif à la surveillance duquel chacun doit subordonner, sacrifier au besoin son existence particulière."

Supprimer, laisser tomber l'enseignement commun, ou en laisser l'orientation à une coterie irresponsable, c'est compromettre cette pensée commune, c'est renoncer à sa survivance, c'est la condamner pour la génération prochaine à tous les risques de la division : et la division, c'est la mort.